

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 04/07/2024



ID : 001-200070118-20240702-DEL\_24\_07\_02\_11-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 02 juillet 2024**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 19**

**Représentés :5**

**Absents : 17**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 juillet et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, M. Lucien MOLINES, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Patricia CHMARA

**N°2024/07/02/11 – Autorisation de signer l'avenant n°1 du lot n°2 « Vérification des installations gaz et chauffage » du marché mutualisé de VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DES ÉQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023/07/18/04, autorisant l'adhésion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au groupement de commandes concernant deux marchés de prestations de service (Contrôles périodiques réglementaires et Maintenance préventive et entretien des équipements et installations),

Vu la convention de groupement de commandes signée par la Communauté de Communes Val de Saône Centre, avec les communes de Chaleins, Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoisse et le SIVOS de Mogneneins-Peyzieux/Saône.

Vu la délibération n°2024/01/30/04 du 30 janvier 2024, attribuant l'accord-cadre relatif à la vérification des installations gaz et chauffage à la société DEKRA INDUSTRIAL,

Vu le Code de la Commande Publique 2019, notamment les articles R2194-2 à R2194-4 concernant les prestations supplémentaires,

Vu la demande de la commune de Montmerle-sur-Saône d'intégrer un site, qui avait été omis lors du recensement initial dans l'accord-cadre,

M. DESCHIZEAUX, Président, propose au Conseil communautaire d'autoriser la signature l'avenant n°1 du lot n°2 du marché mutualisé passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (avec montant maximal), relatif à la vérification des installations gaz et chauffage avec la société DEKRA INDUSTRIAL.

**Le conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré**

**A l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 du lot n°2 du marché mutualisé passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes (avec montant maximal) relatif à la vérification des installations gaz et chauffage avec la société DEKRA INDUSTRIAL :

| LOT | DESIGNATION                                     | ATTRIBUTAIRE  | MONTANT ANNUEL ESTIMÉ INITIAL   | MONTANT DE L'AVENANT | NOUVEAU MONTANT ANNUEL ESTIME   |
|-----|---|---|---|----------------------|---|
| 02  | Vérification des installations gaz et chauffage | DEKRA INDUSTRIAL<br>Domaine de la Vallée Verte<br>CS 40038<br>13367 | Montant global : <b>2 200,00 € HT soit 2 640,00 € TTC/ an</b><br>Sous-total CCVSCentre : 895,00 € HT<br>Sous-total Genouilleux :45,00 € HT<br>Sous-total Guéreins : 270,00 € HT<br>Sous-Total Illiat : 135,00 € HT<br>Sous-total Messimy-sur-Saône. : 135,00 € HT |                      | Montant global : <b>2 320,00 € HT soit 2 784,00 € TTC/ an</b><br>Sous-total CCVSCentre : 895,00 € HT<br>Sous-total Genouilleux :45,00 € HT<br>Sous-total Guéreins : 270,00 € HT<br>Sous-Total Illiat : 135,00 € HT<br>Sous-total Messimy-sur-Saône. : 135,00 € HT |

| LOT | DESIGNATION | ATTRIBUTAIRE          | MONTANT ANNUEL ESTIMÉ INITIAL  | MONTANT DE L'AVENANT                        | NOUVEAU MONTANT ANNUEL ESTIME  |
|-----|-------------|-----------------------|--|---|--|
|     |             | MARSEILLE<br>cedex 11 | Sous-total Montceaux : 135,00 € HT<br>Sous-total Montmerle-sur-Saône :<br>225,00 € HT<br>Sous-total Peyzieux-sur-Saône :<br>135,00 € HT<br>Sous-total Thoissey : 225,00 € HT | Ss-total<br>Montmerle-s/s<br>: 120 € HT/ an | Sous-total Montceaux : 135,00 € HT<br>Sous-total Montmerle-sur-Saône :<br>345,00 € HT<br>Sous-total Peyzieux-sur-Saône :<br>135,00 € HT<br>Sous-total Thoissey : 225,00 € HT |
|     |             |                       | Montant estimatif sur 4 ans<br><b>8 800,00 € HT soit 10 560,00 € TTC</b>   |   | Montant estimatif sur 4 ans<br><b>9 280,00 € HT soit 11 136,00 € TTC</b>   |

**PRECISE** que le montant maximal annuel des commandes pour la totalité du groupement de commande reste inchangé à 4 000 € HT soit 4 800 € TTC.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait à Montceaux, le 2 juillet 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
De la notification de l'avenant n°1 à l'attributaire du lot n°2 le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX